

Observations sur Enquête publique du projet du PLUM d'Orléans sur la commune de BOU

Monsieur le Commissaire Enquêteur, Monsieur le Maire de Bou,
Nous sommes propriétaires de la parcelle en indivision AC413 située à la Binette sur la commune de BOU pour laquelle vous voulez vous réserver les droits d'acquisition à la suite de la modification du PLU (emplacement n°11).

Tout d'abord, nous voulons exprimer notre mécontentement le plus profond aux élus de la commune de BOU qui n'ont pas daigné nous informer de cette enquête publique pour laquelle nous étions impactés. Nous avons appris l'existence de cette enquête seulement le 6 novembre dernier fortuitement par des personnes de la commune.

Nous sommes Boumiens de souche. Certes, nous ne résidons pas de façon permanente à Bou, mais il y a des possibilités de dialoguer surtout en période de COVID avec les administrés lorsque l'on en fait une priorité. A ce propos, vous avez su nous joindre pour l'aménagement de la Rue du Bourg lorsque vous en aviez besoin.

Nous émettons **un avis négatif** sur l'emplacement n° 11 « Aires de stationnement et accès à la Binette » dans l'état actuel de nos connaissances. Nous vous demandons conformément au Code de l'environnement article L 123-1 de nous répondre aux points suivants :

- Nous souhaitons un entretien téléphonique, dans les meilleurs délais, avec le conseiller municipal en charge de l'Urbanisme sur les raisons qui conduisent à cet emplacement, sur l'aménagement projeté et sur les modalités de mise en œuvre techniques et financières.
- Nous vous informons que nous avons un projet personnel en cours de réflexion pour valoriser cette parcelle. Votre enquête se terminant le 12 novembre 2021, nous ne souhaitons pas actuellement communiquer sur ce projet. Nous rappelons toutefois que le droit de préférence pour les parties boisées s'applique et oblige à éviter le morcellement de parcelles, ce qui serait le cas dans votre projet concernant notre parcelle AC 413. Nous exigeons une réponse écrite sur votre droit de morceler des parcelles. Nous vous remercions de votre compréhension.

Cordialement



Bou, le 10 novembre 2021